



Réf. Farde e-Assemblées : 2289243

N° OJ : 46

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Pôle Management public.- Convention revue de prestation de services.- Ferrer Formations (anciennement Impact Cooremans).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu les articles 117 et 232 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, telle que modifiée les 2 mai 2002 et 16 janvier 2003, ainsi que de l'ensemble de ses arrêtés d'exécution;

Vu de décret du 7 novembre 2013 définissant le Paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et notamment son article 134;

Vu le Décret du 11 avril 2014 de la Communauté française adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études;

Vu la décision du Conseil du 18 décembre 2017 approuvant la convention de prestation de services en vue de la création d'un pôle "Management public" entre la Ville de Bruxelles et l'ASBL Impact Cooremans;

Considérant les besoins en formation continuée des organisations publiques et privées;

Considérant que Ferrer Formations (anciennement Impact Cooremans) assure le service de la formation continuée de la Haute Ecole Francisco Ferrer;

Considérant que le département de l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles s'est doté d'un pôle de management public exemplaire ayant pour mission notamment de rassembler, soutenir et donner du lien à différentes initiatives telles que mentionnées dans la présente convention;

Considérant que Ferrer Formations assure, dans ce contexte, la gestion des marchés remportés auprès de l'Institut en Formation en cours de carrière de la Fédération Wallonie-Bruxelles;

Considérant la redynamisation des Masters en gestion publique et en sciences administratives organisés par le département Instruction publique, notamment par l'organisation de master classes par Ferrer Formations;

Considérant que le contenu de la convention approuvée en 2017 a été légèrement revu ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE:



Article unique: d'approuver la convention revue de prestation de services (pôle "Management public") entre la Ville de Bruxelles et Ferrer Formations (anciennement Impact Cooremans).

Annexes :

[Modifications \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Pôle Management publique FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)